

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE
Tenue par vidéoconférence le 8 juin 2017 à compter de 13 h 30, au local A1108 du pavillon
Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

166-MSS-08062017-02

**MODIFICATION DU CONTINGENTEMENT AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES
(FORMATION INITIALE) - 7456**

ATTENDU la nécessité d'augmenter les effectifs infirmiers dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU la nécessité de collaborer au développement de la formation des infirmières dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU le besoin réel d'une relève infirmière afin de combler les départs à la retraite dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU la formation au programme de baccalauréat en sciences infirmières qui prépare les infirmières et infirmiers à exercer en soins de santé primaire (première ligne et communauté) de même qu'en soins aigus et critiques selon les profils de compétences déterminés par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2012) ;

ATTENDU le contingentement actuel limité à trente-cinq (35) étudiants au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) – 7456 depuis 1996;

ATTENDU le nombre d'étudiants qui abandonnent les études en cours de programme ;

ATTENDU la directive d'atteindre et de conserver un ratio de trente-cinq (35) étudiants dans les groupes-cours ;

ATTENDU les discussions tenues en séances ;

En conséquence,

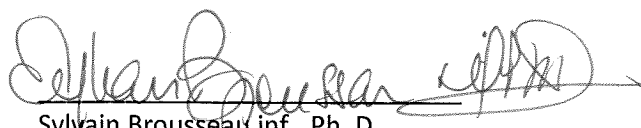
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Assumpta Ndengeyingoma

APPUYÉ PAR : Madame Monique Benoit

ET RÉSOLU

D'augmenter jusqu'à soixante-dix (70) le contingentement d'étudiants au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale), selon la qualité des dossiers des candidatures reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvain Brousseau inf., Ph. D.

Module des sciences de la santé